

**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2021

**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2021**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
ANNEXE 1 - CONGRÈS	13
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	14

Société de comptables professionnels agréés
Partnership of Chartered Professional Accountants

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC** la « fédération », qui comprennent le bilan au **31 mars 2021**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fédération au **31 mars 2021**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fédération conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fédération à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pefabone Gendron Beauhieu Brisson s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés

Laval, le 29 avril 2021

¹ Par Hugues Brisson, CPA auditeur, CA

FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

RÉSULTATS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions (note 6)	522 994	420 081
Cotisations	8 480	2 075
Cotisations et commandites pour les activités	-	37 300
Autres revenus	833	5 935
	<u>532 307</u>	<u>465 391</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	255 494	215 222
Matériel informatique - Informatisation des HLM	46 596	-
Honoraires professionnels (note 8)	29 863	10 496
Frais de bureau	28 363	10 666
Télécommunications	12 981	9 926
Loyer et frais connexes	11 187	11 354
Frais de poste	5 505	5 341
Impression, graphisme et publications	4 719	12 265
Frais de formation	1 170	-
Frais bancaires	1 060	1 152
Repas	465	34 950
Déplacements	368	39 101
Cotisations	310	572
Contribution pour Forum CISSS	-	2 000
Hébergement	-	28 876
Indemnités et autres frais	11 181	8 874
	<u>409 262</u>	<u>390 795</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>123 045</u>	<u>74 596</u>

**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

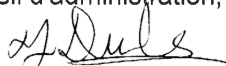
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	119 828	45 232
Excédent des produits sur les charges	<u>123 045</u>	<u>74 596</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>242 873</u>	<u>119 828</u>

**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

**BILAN
AU 31 MARS 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	335 686	178 694
Débiteurs (note 3)	7 818	8 754
Subventions à recevoir	95 364	8 361
Frais payés d'avance	1 313	2 290
	<u>440 181</u>	<u>198 099</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	44 327	39 346
Revenus perçus d'avance (note 7)	152 981	38 925
	<u>197 308</u>	<u>78 271</u>
ACTIF NET		
Non affecté	<u>242 873</u>	<u>119 828</u>
	<u>440 181</u>	<u>198 099</u>

Pour le Conseil d'administration,



administrateur



administrateur

**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	<u>123 045</u>	<u>74 596</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	936	(955)
Subventions à recevoir	(87 003)	6 639
Frais payés d'avance	977	(521)
Créditeurs	4 981	9 518
Revenus perçus d'avance	<u>114 056</u>	<u>33 105</u>
	<u>33 947</u>	<u>47 786</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	156 992	122 382
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>178 694</u>	<u>56 312</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>335 686</u></u>	<u><u>178 694</u></u>

FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2021

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Ses objets s'établissent comme suit :

regrouper en fédération les diverses associations de locataires d'habitations à loyer modique du Québec ;

apporter un soutien au travail fait localement par les associations de locataires à loyer modique ;

favoriser l'implication et la prise en charge des locataires dans les habitations à loyer modique ;

représenter les locataires d'habitations à loyer modique auprès des diverses instances politiques et administratives ;

promouvoir et défendre les intérêts des locataires d'habitations à loyer modique du Québec et travailler à l'amélioration de leur qualité de vie ;

les buts et objets de la corporation sont exclusivement charitables et sans intention pécuniaire pour ses membres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2021

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

La FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de cotisation et de commandites sont constatés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider la Fédération à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Évaluation des instruments financiers

La FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire et le compte Avantage entreprise.

FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
3. DÉBITEURS		
Taxes à la consommation	7 436	8 402
Autres	<u>382</u>	<u>352</u>
	<u><u>7 818</u></u>	<u><u>8 754</u></u>

4. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Fédération dispose d'une marge de crédit non utilisée, d'un montant autorisé de 50 000 \$, portant intérêt au taux de 7,45 %. Il n'y a aucune date de renouvellement, et aucune garantie n'a été donnée.

La Fédération dispose également de cartes de crédit comportant une limite de crédit totale de 15 000 \$ ainsi qu'un financement accord D Affaires d'un montant de 5 000 \$. Ces facilités de crédit portent intérêt au taux de 7,45 %. Le financement accord D Affaires n'était pas utilisé au 31 mars 2021. Aucune date de renouvellement n'est prévue et aucune garantie n'a été donnée.

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
5. CRÉDITEURS		
Salaires et vacances à payer	28 429	22 524
Charges à payer et frais courus	3 993	6 992
REER à payer	1 462	1 481
Sommes à remettre à l'État	<u>10 443</u>	<u>8 349</u>
	<u><u>44 327</u></u>	<u><u>39 346</u></u>

FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
6. SUBVENTIONS		
Société d'habitation du Québec	180 000	185 000
SACAIS	148 395	143 601
Office municipal d'habitation de Montréal	105 149	37 500
Centre de transformation du logement communautaire	85 675	-
Subvention salariale COVID-19	3 775	706
Ministère de la Famille	-	38 274
CISSS - Chaudière-Appalaches	-	15 000
	<u>522 994</u>	<u>420 081</u>
	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
7. REVENUS PERÇUS D'AVANCE		
Solde au début de l'exercice	38 925	5 820
Constaté à titre de produits de l'exercice	(38 925)	(5 820)
Montant reçu pour l'exercice suivant	<u>152 981</u>	<u>38 925</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>152 981</u>	<u>38 925</u>
Les revenus perçus d'avance sont composés de :		
Office municipal d'habitation de Montréal	147 851	37 500
Cotisations	<u>5 130</u>	<u>1 425</u>
	<u>152 981</u>	<u>38 925</u>

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a versé des honoraires de 7 350 \$ à un proche parent d'un membre de la direction générale. Ces montants sont inclus dans Honoraires professionnels à l'état des résultats.

FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2021

9. ÉVENTUALITÉS

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

La direction suit de près l'évolution et estime déjà que cette situation entraînera des changements mineurs dans ses activités.

L'incidence globale de ces événements sur l'organisme et ses activités est trop incertaine pour être estimée actuellement.

10. RISQUES FINANCIERS

La Fédération, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de la Fédération aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2021.

Risque de crédit

La Fédération est exposée à un risque de crédit sur ses taxes à la consommation et ses subventions à recevoir. La Fédération évalue de façon continue ses débiteurs sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS

ANNEXE 1 - CONGRÈS EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Cotisations	-	14 500
Commandites	-	7 000
	<u>-</u>	<u>21 500</u>
CHARGES		
Déplacements	-	10 435
Hébergement	-	14 502
Repas	91	14 240
Frais de bureau	1 071	2 657
Impression, graphisme et publications	-	1 297
Honoraires professionnels	897	300
Indemnités et autres frais	-	775
	<u>2 059</u>	<u>44 206</u>
	<u>(2 059)</u>	<u>(22 706)</u>

**FÉDÉRATION DES LOCATAIRES D'HABITATIONS
À LOYER MODIQUE DU QUÉBEC**

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021**

Annexe

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
1. RENCONTRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Hébergement	-	6 814
Déplacements	-	6 145
Repas	-	3 868
Frais de bureau	29	-
Autres	1 700	840
	<u>1 729</u>	<u>17 667</u>
	<u>1 729</u>	<u>17 667</u>
2. FORMATION ET SOUTIEN		
Publications et matériel	1 799	1 037
Frais de poste	700	-
Hébergement	-	2 430
Déplacements	172	13 536
Honoraires professionnels	96	-
Repas	7	4 738
Autres	1 145	943
	<u>3 919</u>	<u>22 684</u>
	<u>3 919</u>	<u>22 684</u>
3. REPRÉSENTATION		
Hébergement	7	1 808
Frais de bureau	20	-
Déplacements	-	2 667
Repas	-	917
Frais d'inscription	-	262
	<u>27</u>	<u>5 654</u>
	<u>27</u>	<u>5 654</u>